



22^{ème} édition « Foulées Moissonnaises »

Dimanche 02 février 2025

RÈGLEMENT

1- Les épreuves et inscriptions :

Elles sont ouvertes à tous les coureurs licenciés FFA et non licenciés :

- La course 21,1 km pour ceux de la catégorie junior (2006-2007) à Master 10 (M10).
- La course 14 km pour ceux de la catégorie cadet (2008-2009) à Master 10 (M10).
- La course 7,5 km pour ceux de la catégorie cadet (2008-2009) à Master 10 (M10).

LES INSCRIPTIONS SE FONT UNIQUEMENT PAR INTERNET

Fermeture des inscriptions en ligne le 30 janvier 2025, 18h.

Seuls les dossiers complets valideront les inscriptions en ligne.

2- Tarifs :

2.1.1. *Course de 21,1 km*

- Le montant des frais de participation est de 22,00 € par coureur (dont 1,50 € de frais de transaction). L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des dossards disponibles. Dans ce cas, les frais de participation s'élèvent à 27,00 €.
- En cas d'annulation par l'organisation, les coureurs sont remboursés du montant de l'inscription hors frais de transaction.

2.1.2. *Course de 14 km*

- Le montant des frais de participation est de 17,00 € par coureur (dont 1,50 € de frais de transaction). L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des dossards disponibles. Dans ce cas, les frais de participation s'élèvent à 22,00 €.
- En cas d'annulation par l'organisation, les coureurs sont remboursés du montant de l'inscription hors frais de transaction.

2.1.3. *Course de 7.5 km*

- Le montant des frais de participation est de 12,00 € par coureur (dont 1,50 € de frais de transaction). L'inscription sur place le jour de l'épreuve est possible dans la limite des dossards disponibles. Dans ce cas, les frais de participation s'élèvent à 17,00 €.
- En cas d'annulation par l'organisation, les coureurs sont remboursés du montant de l'inscription hors frais de transaction.

L'inscription est définitive à la réception du formulaire et du paiement.

3- Conditions de participation et justificatifs obligatoires suivants :

- Pour les licenciés FFA d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré aussi par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
- Pour tous les autres participants, il faut fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
- Les licences (FCD, FFS, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) ne seront plus acceptées.
- Pour les mineurs, il faut fournir une autorisation parentale (+) une attestation de santé pour mineur (modèle disponible sur le site d'inscription)

Des contrôles inopinés peuvent être effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

4- Le départ sera donné en deux fois :

- Pour la course du 21,1 km les femmes et les hommes partiront ensemble à 9h30 (**Les concurrents doivent terminer sous le temps limité de 3h maximum**).
- Pour la course des 7,5 et 14 km les femmes et les hommes partiront ensemble à 9h40 (départ dos à dos).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent sous leur propre et exclusive responsabilité.

5- Les dossards sont à retirer sur place si tous les justificatifs sont fournis, sur présentation d'une pièce d'identité dès le vendredi 31 janvier 2025 de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ou le dimanche 2 février 2025 entre 7h30 et 9h00.

6- **Un point de ravitaillement est situé à l'arrivée (prescriptions covid).**

7- La sécurité routière est assurée par des signaleurs sur les deux traversées incluses dans le parcours. Une signalisation en amont et en aval sera mise en place pour garantir, lors de ces traversées, la sécurité des participants. Des signaleurs seront également positionnés aux différents carrefours de Moisson.

8- Un service médical est prévu pour assurer la sécurité des participants. Il est constitué d'un poste de secours et de secouristes. Des secouristes supplémentaires en VTT pourront intervenir sur les parties du parcours inaccessibles pour un véhicule à moteur.

9- Le service médical peut décider de la mise hors course d'un concurrent s'il le juge nécessaire. Cette décision est sans appel. Cette mise « hors course » n'entraîne aucun remboursement, même partiel, du droit de course.

10- Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

11- Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par leur assurance individuelle accident liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

12- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé.

13- **Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.**

14- Récompenses :

Récompenses au temps des 3 premiers hommes, 3 premières femmes de chaque course (7,5 ,14 et 21,1 km).

15- Les bicyclettes, engins à roulettes, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours en accompagnement des coureurs hormis ceux de l'organisation.

16- Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance totale annoncée par l'organisateur.

17- La manifestation ayant lieu sur un site classé « Reserve naturel Régionale », il est important de suivre les indications suivantes : De ne pas chercher à approcher les oiseaux

18- Ne pas faire entrer de chien sur le site, même tenus en laisse, ils sont interdits.

19- Ne pas effectuer de prélèvements de faune et/ou de flore.

20- Ne pas laisser de déchets sur place, les ramener avec soi.

21- Tout participant accepte la diffusion des images prises lors de la course